



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-048 Conseil municipal du 30 mars 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent(e)s :

Excusée(s) : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

Pouvoirs : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 24/03/2026

Date de la publication : 31/03/2026

2026-048 AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Le conseil municipal doit désigner un correspondant défense.

Il rappelle que la fonction de correspondant défense des municipalités a été créée par la circulaire du ministère délégué aux anciens combattants en date du 26 octobre 2001.

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département.

L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 (Ministère de la Défense) a précisé la mission des correspondants défense qui s'organise autour de trois axes :

- le premier concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée de défense et de citoyenneté (JDC),
- le second concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,

- le troisième concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance de la Nation en liaison avec les associations patriotiques, la direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Audrey RICOUL pour remplir cette fonction.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation parmi ses membres d'un nouveau correspondant défense ;

CONSIDERANT que le correspondant défense constitue un relais d'information entre le ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense ;

CONSIDERANT la candidature de Mme Audrey RICOUL ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Abstentions : 0

Votants : 35

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DESIGNE Madame Audrey RICOUL correspondante défense de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Florent CAILLET



Catherine BILLARD



Publication sur le site internet le : 1/04/26

Transmission au contrôle de légalité le : 1/04/26

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.